

Date de la
convocation :
12 janvier 2023

**03. Tarification
Résidence du
Parc**

L'an deux mil vingt-trois le dix-huit janvier à dix-huit heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué, s'est réuni, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain DENIZOT, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

Présents : Mesdames BLANCHARD CHALMET, FAURE-FONTENAY, GIRARD, PANDREAU, PASQUIER.

Messieurs BUJOC, DENIZOT, DIDTSCH, MARIDET, RANDOUYER, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : Monsieur ARNAUD.

Absente : Mesdames LE DILY et RIBIER et Monsieur DE BATTISTA.

Monsieur DIDTSCH est nommé secrétaire de séance, accepte d'assurer cette fonction.

TARIFICATION RÉSIDENCE DU PARC

Vu la délibération du 2 juin 2022 fixant la tarification de la résidence autonomie pour l'année 2022 ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs pour l'année 2023,

Il est proposé de fixer les tarifs suivants de la résidence du Parc pour l'année 2023 :

Nombre de membres

- ◆ En exercice 15
- ◆ Présents 11
- ◆ Votants 11

	<u>Année 2022</u>	<u>Année 2023</u>
Loyer T1 Bis (mensuel)	621 €	621 €
Charges et prestations obligatoires (mensuel) <i>Les repas peuvent être décomptés en cas d'annulation 72h avant ou d'hospitalisation.</i>	729 €	584€ de charges et 5,80€ par repas 28 jours : 162,40€ 30 jours : 174€ 31 jours : 179,80€
Charges et prestations obligatoires pour un logement occupé par un couple (mensuel) <i>Les repas peuvent être décomptés en cas d'annulation 72h avant ou d'hospitalisation.</i>	1102€	799€ de charges et 5,80€ par repas/personne 28 jours : 324,80€ 30 jours : 348€ 31 jours : 359,60€
Petit-déjeuner résident	2 €	2 €
Dîner résident	4,50 €	4,60 €
Repas personne extérieure (déjeuner ou dîner)	7 €	7,30€
Service de blanchisserie (lavage et repassage) / Coût par sac	8 €	8 €
Service de nettoyage de fenêtre / Coût par fenêtre	5€	5€
Dépôt de garantie	621€	621€

Après délibération, les membres du conseil d'administration approuvent à l'unanimité des votants la tarification de la Résidence du Parc.

Le Président du C.C.A.S.
Signé
Alain DENIZOT